



Centre Technique
Municipal
Tél 05 57 42 67 67
Fax 05 57 42 67 68

PROGRAMME PREALABLE AU MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE DE MAITRISE D'ŒUVRE RELATIF A L'OPERATION DE REFECTION DE L'ETANCHEITE DE LA TOITURE DU GYMNASSE TITOU VALLAEYS



Maître d'ouvrage
VILLE DE BLAYE

PRÉAMBULE

En 1985, la ville de Blaye s'est dotée d'une salle de sport couverte, sise rue du Docteur Boutin en face du Collège Sébastien Vauban.

Le bâtiment, prénommé Gymnase Titou Vallaeys et cadastré a une surface de 1600m² et est classé comme Etablissement Recevant du Public de type X et de 4^{ème} catégorie.

Sa fréquentation est assurée essentiellement par les établissements scolaires et les associations sportives (Section Arts martiaux et Handball).

Depuis une dizaine d'années, il a été constaté une évolution de la dégradation de la couverture de l'équipement sportif avec l'apparition de nombreuses infiltrations d'eau.

La ville de Blaye a mandaté des études de faisabilité (structure et étanchéité) en 2010 et 2015 pour apprécier les travaux à engager. Les conclusions de ces études montrent la nécessité de renforcer la charpente et la réfection complète de la couverture.



Ces travaux seront réalisés en 2 phases :

- Renforcement de la charpente sur l'exercice 2017
- Réfection de la couverture sur l'exercice 2018

TABLEAU INVESTISSEMENT RÉCAPITULATIF

TRAVAUX DE REFECTION D'ETANCHEITE		
Identification du site	Détails travaux	Estimation HT
Gymnase Titou Vallaeys	Phase 1 : 2017 Renforcement de la charpente	138560,00€
	Phase 2 : 2018 Réfection de la couverture	203000,00€
	TOTAL	341560,00 €

1 - OBJET DU PROGRAMME.

Le présent programme porte sur la réalisation d'une mission complète de maîtrise d'œuvre concernant des travaux de réfection d'étanchéité de la toiture du Gymnase Titou Vallaeys, sur le territoire de la ville de Blaye.

2- DÉFINITION DE LA MISSION.

Les éléments de mission proposés dans l'offre comprendront :

- APS avant-projet sommaire,
- APD avant-projet détaillé,
- PRO les études du projet,
- ACT l'assistance au maître d'ouvrage pour la passation des contrats de travaux,
- VISA le visa des études d'exécution,
- DET la direction de l'exécution des travaux
- OPC ordonnancement, pilotage, coordination,
- AOR les opérations de réception.

3 – CONTENU DES MISSIONS.

3.1 Avant projet :

Les études d'avant projet ont pour objet :

- confirmer la faisabilité de la solution qui sera retenue compte tenu des études et reconnaissances,
- la solution proposée et retenue par le maître d'ouvrage mettra en exergue les principales caractéristiques du projet, la répartition des ouvrages et leurs liaisons, le contrôle des relations fonctionnelles de tous les éléments majeurs du programme,
- de proposer une implantation topographique des principaux ouvrages,

- de vérifier la compatibilité de la solution proposée avec les contraintes du programme et du site, ainsi qu'avec les différentes réglementations, notamment celles relatives à l'hygiène et à la sécurité,
- apprécier la volumétrie, l'aspect extérieur des ouvrages, ainsi que les ouvrages annexes à envisager,
- de signaler les aléas de réalisation prévisible et de préciser la durée de cette réalisation,
- de permettre au maître de l'ouvrage de prendre ou de confirmer la décision de réaliser le projet, de confirmer les choix en fonction des coûts d'investissement,
- l'estimation du coût prévisionnel des travaux, doit faire apparaître les dépenses ou partie d'ouvrage et nature des travaux.

3.2 Particularités de la mission :

Lors de l'avant projet, le BET assurera les prestations suivantes :

- la visite du site permettant de définir les caractéristiques de l'environnement du projet et les prendre en compte,
- le recueil des données existantes auprès des différents services techniques,
- les demandes de renseignements auprès des concessionnaires pour connaître l'implantation exacte des ouvrages, réseaux souterrains (secs, humides),
- un dossier récapitulant les caractéristiques de l'avant projet et le coût des travaux associés sera remis au maître d'ouvrage,
- l'avant projet proposé devra permettre de déterminer les principales caractéristiques techniques et fonctionnelles et de prendre en considération les contraintes du programme, du site, la réglementation en vigueur. Dès cette phase, les études seront informatisées sous logiciel Autocad à partir du fond de plan informatique.

3.3 L'avant projet devra comprendre :

- une notice technique,
- une estimation de travaux,
- un dossier de plans comprenant :
 - la vue en plans,
 - les profils en travers type,
 - les plans des ouvrages types.

3.4 Projet :

Contenu de la mission :

Les études de projet, fondées sur les études d'avant projet seront approuvées par le maître de l'ouvrage et sur les prescriptions de celui-ci, découlant des procédures réglementaires, qui définiront la conception générale de l'ouvrage.

Les études de projet qui seront réalisées sur l'ensemble de cette opération auront pour objet :

- de préciser la solution d'ensemble au niveau de chacun des ouvrages d'infrastructures qu'elle implique,
- de confirmer les choix techniques en précisant la nature, la qualité des matériaux, équipements, les conditions de leur mise en œuvre,
- de fixer avec précision les caractéristiques, les dimensions des différents ouvrages, la solution d'ensemble ainsi que leurs implantations géographiques en vue de leur exécution,
- de vérifier, par notes de calcul appropriés, de la stabilité, de la résistance des ouvrages proposés, assurées dans les conditions d'exploitation auxquelles ils pourront être soumis,
- de préciser les tracés des alimentations, l'évacuation de tous les fluides, les réseaux souterrains existants et coordonner les informations, contraintes nécessaires à l'organisation spatiale des ouvrages, en fonction du mode de dévolution des travaux,
- de préciser les dispositions générales, les spécifications techniques des équipements, qui devront répondre aux besoins de l'exploitation,
- d'établir un coût prévisionnel des travaux qui seront décomposés en éléments techniquement homogènes,
- de permettre au maître de l'ouvrage d'arrêter le coût prévisionnel de la solution d'ensemble, d'évaluer les coûts d'exploitation et de maintenance,
- de permettre au maître de l'ouvrage de fixer l'échéancier d'exécution.

L'estimation détaillée des travaux sera réalisée à partir de métrés précis, des quantités, des prix unitaires par nature de travaux.

Le dossier projet devra comprendre :

- un mémoire technique,
- une estimation détaillée des travaux,
- un dossier de plan (aux échelles en vigueur et adaptées) comprenant :
 - un plan général,
 - des profils en travers déterminants,
 - les plans des ouvrages types.

Les plans seront réalisés sous le logiciel Autocad.

3.5 Assistance aux contrats de travaux :

Contenu de la mission :

L'assistance apportée au maître de l'ouvrage par la passation de contrat de travaux, sur la base des études qui seront approuvées par lui, auront pour objet de :

- préparer, s'il y a lieu, la sélection des candidats et analyser les candidatures obtenues,
- de préparer la consultation des entreprises de manière que celles-ci puissent présenter leurs offres en toute connaissance de cause, sur la base d'un dossier constitué des pièces administratives et techniques prévues au contrat ainsi que des pièces qui seront élaborées par la maîtrise d'œuvre, correspondant à l'étape de la conception choisie par le maître de l'ouvrage pour cette consultation.
- d'analyser les offres des entreprises et, s'il y a lieu, les variantes à ces offres,
- procéder à la vérification de la conformité des réponses aux documents de la consultation, analyser les méthodes ou solutions techniques, en s'assurant qu'elles sont assorties de toutes les justifications et avis techniques, en vérifiant qu'elles ne comportent pas d'omissions, d'erreurs ou de contradictions, normalement décelables par un homme de l'art, et établir un rapport d'analyse comparative proposant les offres susceptibles d'être retenues, conformément aux critères de jugement des offres précisées dans le règlement de la consultation. La partie financière de l'analyse comportera une comparaison des offres entre elles et avec le coût prévisionnel des travaux (estimation du maître d'œuvre),
- de préparer les mises au point nécessaires qui permettront au maître de l'ouvrage la passation du ou des contrats de travaux,

Chaque dossier de consultation des entreprises comprendra :

- les pièces administratives (RC, AE, CCAP),
- les pièces écrites techniques (CCTP, BPU, DE),
- le dossier des plans issus du projet.

Le BET intégrera les documents fournis par le coordonnateur sécurité et protection de la santé (notice de sécurité ou plan général de coordination, selon la catégorie de l'opération).

Le BET participera aux commissions, réalisera l'analyse des offres, et participera à l'élaboration du dossier marché.

3.6 Direction de l'exécution des travaux :

Contenu des missions :

La direction de l'exécution du ou des contrats de travaux auront pour objet :

- de s'assurer que les documents d'exécution ainsi que les ouvrages en cours de réalisation respectent les études effectuées,
- de s'assurer que les documents à produire par le ou les entrepreneurs, en application du ou des contrats de travaux sont conformes aux dits contrats, et ne comportent ni erreur ni omission, ni contradictions décelables par un homme de l'art,
- de s'assurer que l'exécution des travaux est conforme aux prescriptions du ou des contrats de travaux y compris, le cas échéant, en ce qui concerne l'application effective du schéma directeur de qualité,
- délivrer tous les ordres de services et établir tous procès verbaux nécessaires à l'exécution du ou des contrats de travaux ainsi que procéder aux contrats contradictoires, organiser et diriger les réunions de chantier,
- d'informer systématiquement le maître de l'ouvrage sur l'état d'avancement et de prévision des travaux et dépenses avec indications des évolutions notables,
- vérifier les projets et décomptes mensuels ou les demandes d'avances présentés par le ou les entrepreneurs, établir les états d'acomptes, vérifier le projet de décompte final établi par l'entrepreneur, établir le décompte général,
- de donner un avis au maître de l'ouvrage sur les réserves, éventuellement formulées par l'entrepreneur, en cours d'exécution des travaux et sur le décompte général, assister le maître de l'ouvrage en cas de litige sur l'exécution ou le règlement des travaux ainsi qu'instruire les mémoires de réclamations éventuelles des entreprises.

Particularités de la mission :

Le maître d'œuvre sera chargé d'effectuer les visites de chantier, il animera les réunions de chantier hebdomadaires avec les entreprises. A la suite de ces réunions un compte rendu sera rédigé et diffusé dans un délai de cinq jours maximum.

Le maître d'œuvre, devra résoudre les problèmes de chantier qui peuvent se produire de façon imprévue, qui nécessitent généralement une intervention rapide de la part du maître d'œuvre et de l'entreprise.

3.7 Assistance lors des opérations de réception :

Contenu de la mission :

L'assistance apportée au maître de l'ouvrage lors des opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement a pour objet :

- d'organiser les opérations préalables à la réception des travaux,
- d'assurer le suivi des réserves formulées lors de la réception des travaux jusqu'à leur levée,
- de procéder à l'examen des désordres signalés par le Maître de l'ouvrage,
- de constituer le dossier des ouvrages exécutés, nécessaires à l'exploitation de l'ouvrage, à partir des plans conformes à l'exécution, remis par l'entrepreneur ainsi que des notices de fonctionnement et des prescriptions de maintenance des fournisseurs d'équipements mis en œuvre.

Particularités de la mission :

Le maître d'œuvre intégrera dans le dossier des ouvrages exécutés, les documents fournis par l'entreprise et les procès verbaux des essais et contrôles préalables à la réception.

3.8 Formats des documents en nombre d'exemplaires :

Les éléments d'études seront sur support papier et sur support informatique (CDROM) les formats informatiques pourront être :

- Autocad 2000,
- Microstation,
- Word,
- Excel.